

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 31
	votants : 38

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

M. Michel ALUSSON, absent.
M. Sébastien MICHAUD, absent.
Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

CONTRAT INTERCOMMUNAL DE TERRITOIRE ENTRE GRAND LIEU COMMUNAUTE ET LE DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Lors de l'assemblée départementale du 16 décembre 2019, une nouvelle architecture du soutien aux territoires a été votée pour la période 2020-2026. Par délibération du 26 mars 2020, la commission permanente du Département a adopté les modalités opérationnelles du soutien aux territoires 2020-2026. Quatre piliers ont été retenus, dont la mise en place d'un partenariat avec les intercommunalités dans le cadre de contrats pluriannuels négociés avec chaque établissement de coopération intercommunal (EPCI).

Le présent contrat a pour objet de formaliser un partenariat financier entre le Département et Grand Lieu Communauté sur la base de priorités partagées. Ce contrat a aussi pour objet d'identifier les actions susceptibles d'être présentées aux organes délibérants des deux signataires ainsi qu'une proposition de taux d'intervention rattaché à l'opération.

Le Département pourra soutenir des projets d'investissements sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ainsi que certains projets communaux d'intérêt intercommunal que les parties souhaiteraient inscrire dans ce contrat au regard de leur pertinence territoriale.

Au vu de leur analyse des enjeux du territoire intercommunal, les priorités d'action suivantes sont partagées entre Grand Lieu Communauté et le Département et feront l'objet de projets communs :

- Rendre le territoire attractif et accueillant ;
- Conforter le tissu économique local et accompagner les mutations ;
- Développer un territoire solidaire ;
- Agir localement pour la transition écologique.

Dans le cadre du présent contrat, l'EPCI et le Département entendent cofinancer, sous réserve de l'éligibilité des opérations et du vote de la subvention en commission permanente du Département, les opérations suivantes :

Opérations	Coût prévisionnel	Taux d'intervention départemental	Subvention départementale
Réalisation de liaisons douces entre La Chevrolière et Tournebride- MO CCGL	1 165 652 €	6%	74 900 €
Passerelle Pont James- MO St-Colomban	125 000 €	50%	62 500 €
Création d'une voie verte entre La Chevrolière et Pont St Martin- MO CCGL	688 330 €	25%	172 083 €
Réalisation de liaisons douces entre La Limouzinière/St Colomban- MO CCGL	675 000 €	25%	168 750 €
Réalisation de liaisons douces entre La Limouzinière/St Philbert de Grand Lieu- MO CCGL	367 048 €	25%	91 762 €
Réalisation de liaisons douces St Lumine de Coutais/St Philbert de Grand Lieu- MO CCGL	109 685 €	25%	27 421 €
Réalisation de liaisons douces entre Pont St Martin et Viais- MO CCGL	356 985 €	25%	89 246 €
Réalisation de liaisons douces Montbert/Geneston- MO CCGL	350 000 €	25%	87 500 €

Réalisation de liaisons douces Geneston/Tournebride- MO CCGL	181 985 €	25%	45 496 €
Réalisation de liaisons douces Le Bignon/Tournebride- MO CCGL	2 195 330 €	22%	480 342 €

Le concours du Département pour l'ensemble de ces projets de l'EPCI s'élèvera au maximum à **1 300 000 €**.

Le contrat est établi pour une durée pouvant courir jusqu'au 31 décembre 2026 et prend effet à compter de la date de signature du présent contrat par les parties.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le contrat intercommunal entre le Département de Loire-Atlantique et Grand Lieu Communauté, ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou les Vice-Présidents à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire.

Acte n° : DE220-C061222

Publié sur le site internet le : 8-12-22

Fait à La Chevrolière, le 7 décembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 08/12/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 31
	votants : 38

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAUX

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

M. Michel ALUSSON, absent.
M. Sébastien MICHAUD, absent.
Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17, L5211-20 et L5711-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2020-63 du Comité syndical du 5 novembre 2020, modifiant les statuts du SYDELA ;

Vu les statuts du SYDELA en vigueur, approuvés par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2021 ;

Vu la délibération n°2022-73 du Comité syndical du 21 septembre 2022, modifiant les statuts du SYDELA ;

Monsieur le Président expose au conseil communautaire :

Considérant dans un premier temps, qu'un changement de dénomination sociale du syndicat, actuellement au nom de « Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique » dit SYDELA, en faveur de « Territoire d'énergie Loire Atlantique » dit TE 44, a été approuvé par le Comité syndical du SYDELA ;

Considérant dans un second temps, que pour clarifier les compétences transférées au SYDELA, il est nécessaire de créer une annexe n°3 permettant de lister l'ensemble des membres du syndicat, par type de compétence transférée ;

Considérant qu'il est donc nécessaire d'engager une modification statutaire pour prendre en compte les changements précisés ;

Considérant qu'il est nécessaire que chaque membre du syndicat approuve la proposition de modification soumise par le SYDELA ;

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la modification de la dénomination sociale du syndicat en « Territoire d'énergie Loire-Atlantique » ;
- **APPROUVE** les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes, joints à la présente délibération.

Acte n° : DE221-C061222

Publié sur le site internet le : 8/12/22

Fait à La Chevrolière, le 7 décembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 08/12/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 40

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS MOBILITE POUR 2023

Grand Lieu Communauté a pris la compétence Mobilité au 1^{er} juillet 2021 et a travaillé depuis à l'élaboration d'une stratégie pour mettre en pratique cette compétence et développer, sur le territoire, des solutions de déplacements répondant aux besoins de la population et des salariés.

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 5 juillet 2022, a validé cette stratégie en identifiant 3 priorités stratégiques :

- Le développement de solutions de déplacements durables et sécurisés permettant d'améliorer l'accessibilité au territoire et à la métropole de Nantes, à l'emploi et aux entreprises ;
- Un travail en direction des salariés et entreprises, y compris apprentis et publics en insertion, des jeunes adultes, des personnes handicapées et des personnes âgées ayant des difficultés de déplacement ;
- L'information et la sensibilisation dans le but de préserver la qualité de vie et d'accompagner les changements de comportement en matière de mobilité.

Ces priorités ont été travaillées selon des angles différents, identifiés dans la stratégie, à savoir l'amélioration des transports en commun, le développement d'alternatives efficaces à la voiture individuelle, l'aménagement et la sécurisation des déplacements à vélo, la mise en accessibilité des services existants, le rapprochement des services essentiels et des lieux de loisirs pour en faciliter l'accès, la volonté de rompre l'isolement des personnes âgées et l'accompagnement des populations.

En parallèle, dans le cadre de la prise de compétence Mobilité, Grand Lieu Communauté a intégré le bassin de mobilité Centre-Loire-Atlantique, avec les autres EPCI du sud du Département, afin de travailler ensemble à des objectifs communs et transversaux d'amélioration des mobilités sur nos territoires. Animées par la Région des Pays de la Loire, les réunions du bassin de mobilité doivent aboutir, au 1^{er} semestre 2023, à la signature d'un Contrat Opérationnel de Mobilité dans lequel Grand Lieu et la Région s'engageront sur des orientations communes de développement des mobilités.

C'est en prenant en compte la stratégie du territoire et les enjeux du contrat de mobilité que le plan d'actions pour 2023 a été travaillé, pour un budget total estimé en 2023 à 93 000 €.

Le Comité consultatif de Grand Lieu réuni en séance plénière le 23 novembre dernier a émis un avis favorable à ce programme d'actions en matière de mobilités.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le plan d'actions mobilité pour l'année 2023, tel que détaillé dans l'annexe jointe ;
- **APPROUVE** le budget prévisionnel afférent, établi pour l'année 2023 à 93 000 € ;
- **AUTORISE M. le Président ou les Vice-Présidents** à prendre toute décision relative à la mise en œuvre concrète du plan d'actions mobilité et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces actions, notamment à :
 - o Lancer les études, signer les conventions avec les prestataires, solliciter les aides et subventions nécessaires, notamment auprès de la Région et du Département ;
 - o Modifier le règlement de l'opération 100 vélos, verser les primes ;
 - o Organiser des événements festifs, solliciter l'intervention de partenaires et les rémunérer par convention ;
 - o Acquérir et installer des vélos ou du mobilier urbain.

Acte n° : DE222-C061222

Publié sur le site internet le : 8. 12. 22

Fait à La Chevrolière, le 7 décembre 2022,
Le Président,
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 08/12/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 40

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE DE TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT

L'accord-cadre à bons de commande de travaux neufs et d'entretien de voirie et d'assainissement sous la forme d'un groupement de commande arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Afin de souscrire un nouveau marché, un appel d'offres ouvert a été lancé en septembre 2022 dans le cadre d'une procédure formalisée, conformément aux dispositions du code des marchés publics.

La consultation comprend deux lots portant sur :

- **Lot 1 : Voirie et assainissement**
- **Lot 2 : Point à temps automatique**

Les membres du groupement de commandes sont les suivants :

- Pour le lot 1
 - o Grand Lieu Communauté
 - o La Commune du Bignon
 - o La Commune de la Chevrolière
 - o La Commune de Geneston
 - o La Commune de la Limouzinière
 - o La Commune de Montbert
 - o La Commune de Pont Saint Martin
 - o La Commune de Saint Lumine de Coutais
 - o La Commune de Saint Colomban
 - o La Commune de Saint Philbert de Grand Lieu

- Pour le lot 2
 - o Grand Lieu Communauté
 - o La Commune du Bignon
 - o La Commune de la Chevrolière
 - o La Commune de Geneston
 - o La Commune de Montbert
 - o La Commune de Pont Saint Martin
 - o La Commune de Saint Lumine de Coutais
 - o La Commune de Saint Colomban
 - o La Commune de Saint Philbert de Grand Lieu

La date de début des prestations est fixée au 1^{er} janvier 2023. Le marché est conclu pour une durée de 2 ans à compter de la date de début des prestations, reconductible deux fois pour douze mois.

Concernant le lot n°1, quatre entreprises ont répondu dans les délais. Au vu de cette consultation et après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 novembre 2022 à 18h00 a décidé d'attribuer le lot n°1 à l'entreprise **COLAS France - ETABLISSEMENT GADAIS**, La Gorsonnière, 44116 VIEILLEVIGNE, pour un montant estimatif annuel de 1 119 869€ HT, avec un montant de commande minimum annuel de 547 500€ HT, et un montant de commande maximum annuel de 2 190 000 € HT.

Concernant le lot n°2, quatre entreprises ont répondu dans les délais. Au vu de cette consultation et après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 novembre 2022 à 18h00 a décidé d'attribuer le lot n°2 à l'entreprise **BODIN SAS**, ZI-BP 439, 85304 CHALLANS CEDEX, pour un montant estimatif annuel de 82 000€ HT, avec un montant de commande minimum annuel de 30 350€ HT et un montant de commande maximum annuel de 121 400€ HT.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres d'attribuer :
 - Le lot n°1 du marché à l'entreprise COLAS France – ETABLISSEMENT GADAIS, La Gorsonnière, 44116 VIEILLEVIGNE, pour un montant estimatif annuel de 1 119 869€ HT, avec un montant de commande minimum annuel de 547 500€ HT, et un montant de commande maximum annuel de 2 190 000 € HT.
 - Le lot n°2 du marché à l'entreprise BODIN SAS, ZI-BP 439, 85304 CHALLANS CEDEX, pour un montant estimatif annuel de 82 000€ HT, avec un montant de commande minimum annuel de 30 350€ HT et un montant de commande maximum annuel de 121 400€ HT.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou les vice-Présidents à signer les pièces du marché.

Acte n° : DE223-C061222

Publié sur le site internet le : 8/12/22

Fait à La Chevrolière, le 7 décembre 2022,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 08/12/2022

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 40

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE062-C290322 en date du 29 mars 2022 portant vote du budget primitif 2022 du budget principal ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 novembre 2022 ;

Dans le cadre d'ajustements budgétaires de fin d'exercice, il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget Principal de l'année 2022.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de procéder aux ajustements de crédits d'après le tableau annexé à la présente délibération.

Acte n° : DE224-C061222

Publié sur le site internet le : 8.12.22

Fait à La Chevrolière, le 7 décembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 08/12/2022

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 40

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE063-C290322 en date du 29 mars 2022 portant vote du budget primitif 2022 du budget annexe déchets ménagers et assimilés ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 novembre 2022 ;

Dans le cadre d'ajustements budgétaires de fin d'exercice, il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe Déchets ménagers et assimilés de l'année 2022.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de procéder aux ajustements de crédits d'après le tableau annexé à la présente délibération.

Acte n° : DE225-C061222

Publié sur le site internet le : 8.12.22

Fait à La Chevrollière, le 7 décembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 08/12/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 40

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

BUDGET ANNEXE EQUIPEMENTS AQUATIQUES – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE068-C290322 en date du 29 mars 2022 portant vote du budget primitif 2022 du budget annexe équipements aquatiques ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 novembre 2022 ;

Dans le cadre d'ajustements budgétaires de fin d'exercice, il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe Equipements aquatiques de l'année 2022.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de procéder aux ajustements de crédits d'après le tableau annexé à la présente délibération.

Acte n° : DE226-C061222

Publié sur le site internet le : 8.12.22

Fait à La Chevrolière, le 7 décembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 08/12/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 40

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE064-C290322 en date du 29 mars 2022 portant vote du budget primitif 2022 du budget annexe office de tourisme communautaire ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 novembre 2022 ;

Dans le cadre d'ajustements budgétaires de fin d'exercice, il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe Office de tourisme communautaire de l'année 2022.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de procéder aux ajustements de crédits d'après le tableau annexé à la présente délibération.

Acte n° : DE227-C061222

Publié sur le site internet le : 8.12.22

Fait à La Chevrolière, le 7 décembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 08/12/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 40

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

BUDGET ANNEXE SPANC – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE066-C290322 en date du 29 mars 2022 portant vote du budget primitif 2022 du budget annexe SPANC ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 novembre 2022 ;

Dans le cadre d'ajustements budgétaires de fin d'exercice, il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe SPANC de l'année 2022.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de procéder aux ajustements de crédits d'après le tableau annexé à la présente délibération.

Acte n° : DE228-C061222

Publié sur le site internet le : 8-12/22

Fait à La Chevrolière, le 7 décembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 08/12/2022

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 40

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES – DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE065-C290322 en date du 29 mars 2022 portant vote du budget primitif 2022 du budget annexe Parcs d'activités ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 15 novembre 2022 ;

Dans le cadre d'ajustements budgétaires de fin d'exercice, il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget annexe Parcs d'activités de l'année 2022.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de procéder aux ajustements de crédits d'après le tableau annexé à la présente délibération.

Acte n° : DE229-C061222

Publié sur le site internet le : 8.12.22

Fait à La Chevrolière, le 7 décembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 08/12/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 40

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES – CLOTURE DU SERVICE « PARC D'ACTIVITES DE LA CROIX DANET 1 A GENESTON »

Le Vice-Président en charge des finances rappelle que le Budget annexe Parcs d'Activités regroupe l'ensemble des différents parcs d'activités de Grand Lieu Communauté et que chaque parc d'activités est distingué dans le budget au moyen d'une comptabilité analytique.

Le Vice-Président en charge des finances indique que l'ensemble des opérations d'aménagement et de vente des terrains du Parc d'activités de la Croix Danet 1 sur la Commune de Geneston est achevé.

Les dépenses et recettes réalisées sont arrêtées ainsi :

Parc d'activités de la Croix Danet 1	
Total des dépenses	854 311,10 €
Total des recettes	852 871,59 €
Déficit de fonctionnement	- 1 439,51 €

Le résultat est déficitaire de 1 439,51 €. Il convient donc de couvrir ce déficit par le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 439,51 € par le Budget principal au profit du Budget annexe Parcs d'activités, puis de clôturer ce service.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la prise en charge du déficit de fonctionnement constaté, par le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 439,51 € par le Budget principal au profit du Budget annexe Parcs d'activités ;
- **DECIDE** de clore le service « Parc d'activités de la Croix Danet 1 » du Budget annexe Parcs d'activités ;
- **AUTORISE** le Président et les vice-présidents à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Acte n° : DE230-C061222

Publié sur le site internet le : 8-12/22

Fait à La Chevrolière, le 7 décembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 08/12/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 40

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES – CLOTURE DU SERVICE « PARC D'ACTIVITES DE LA NIVARDIERE A PONT SAINT MARTIN »

Le Vice-Président en charge des finances rappelle que le Budget annexe Parcs d'Activités regroupe l'ensemble des différents parcs d'activités de Grand Lieu Communauté et que chaque parc d'activités est distingué dans le budget au moyen d'une comptabilité analytique.

Le Vice-Président en charge des finances indique que l'ensemble des opérations d'aménagement et de vente des terrains du Parc d'activités de la Nivardière sur la Commune de Pont-Saint-Martin est achevé.

Les dépenses et recettes réalisées sont arrêtées ainsi :

Parc d'activités de la Nivardière	
Total des dépenses	273 524,18 €
Total des recettes	292 193,00 €
Excédent de fonctionnement	18 668,82 €

Le résultat est excédentaire de 18 668,82 €. Il convient donc de clôturer ce service, par un transfert du résultat vers le Budget principal.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDER** de clore le service « Parc d'activités de la Nivardière » du Budget annexe Parcs d'activités ;
- **APPROUVE** le reversement de l'excédent de fonctionnement de **18 668,82 €** au profit Budget principal ;
- **AUTORISE** le Président et les vice-présidents à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Acte n° : DE231-C061222

Publié sur le site internet le : 8/12/22

Fait à La Chevrolière, le 7 décembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 08/12/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

SLO

ID : 044-244400438-20221206-DE232_C061222-DE



PARC D'ACTIVITES DU LAVOU
Acquisitions foncières

Désignation du bien	N° inventaire	Date acquisition	Superficie	Valeur acquisition	Montant amortissement	Compte d'intégration
Parcelle ZS 32	<i>à créer</i>	23/03/2010	5 547	9 025,74 €	- €	2111
Parcelle ZS 33	<i>à créer</i>	23/03/2010	2 053	3 611,21 €	- €	2111
Parcelle ZS 36	<i>à créer</i>	10/06/2010	24 230	49 340,55 €	- €	2111
Parcelle ZS 40	<i>à créer</i>	10/06/2010	20 992	42 746,87 €	- €	2111
Parcelle ZS 39	<i>à créer</i>	23/02/2010	9 104	14 469,30 €	- €	2111
Parcelle ZS 34	<i>à créer</i>	10/08/2011	1 332	2 741,44 €	- €	2111
Parcelle ZS 35	<i>à créer</i>	27/02/2013	509	2 071,59 €	- €	2111
				124 006,70 €	- €	

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 40

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

BUDGET ANNEXE PARCS D'ACTIVITES – TRANSFERT DES ACQUISITIONS FONCIERES AU BUDGET PRINCIPAL ET CLOTURE DU SERVICE « PARC D'ACTIVITES DU LAVOU A LA LIMOUZINIERE »

Le Vice-Président en charge des finances rappelle que le Budget annexe Parcs d'Activités regroupe l'ensemble des différents parcs d'activités de Grand Lieu Communauté et que chaque parc d'activités est distingué dans le budget au moyen d'une comptabilité analytique.

Le Vice-Président en charge des finances indique que l'opération d'aménagement du Parc d'activités du Lavou sur la Commune de La Limouzière étant abandonné, il convient de :

- Transférer les terrains acquis au Budget principal en réserves foncières pour un montant de 118 261.50 €, puis de clôturer ce parc ;
- Clore le service « Parc d'activités du Lavou » et de reverser l'excédent au Budget Principal.

Il est rappelé qu'à l'origine du projet en 2012, le Budget principal avait procédé au versement d'une subvention d'un montant de 280 000 € au profit du Budget annexe Parcs d'activités au service « Parc d'activités du Lavou ».

Les dépenses et recettes réalisées sont arrêtées ainsi :

Parc d'activités du Lavou	
Total des dépenses	436 234.70 €
Total des recettes <i>(dont subvention et avance du Budget principal de 560 000 € et subvention Région de 67 690 €)</i>	745 951.50 €
Excédent de fonctionnement	309 716.80 €

Le résultat est excédentaire de 309 716.80 €. Il convient donc de clôturer ce service, par un transfert du résultat vers le Budget principal.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le transfert des parcelles de terrain acquises au Budget annexe Parcs d'activités relatives au « Parcs d'activités du Lavou » vers le Budget principal, en réserves foncières, pour un montant total de **118 261.50 €**, par :
 - L'émission d'un titre de recettes au Budget annexe Parcs d'activités au compte 7015 pour un montant de 118 261.50 € ;
 - L'émission d'un mandat au Budget principal au compte 2111 pour un montant de 118 261.50 € ;
- **DECIDE** de clore le service « Parc d'activités du Lavou » du budget annexe Parcs d'activités ;
- **APPROUVE** le reversement de l'excédent de fonctionnement de **309 716.80 €** à constater à l'issue du transfert des réserves foncières au profit budget principal ;
- **AUTORISE** le Président et les vice-présidents à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Acte n° : DE232-C061222

Publié sur le site internet le : 8.12.22

Fait à La Chevrolière, le 7 décembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin
Date de signature : 08/12/2022
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 40

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le Service de Gestion Comptable de Pornic a informé Grand Lieu Communauté qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de différentes recettes relevant :

- De loyers au titre de la gestion immobilière sur le Budget principal, au titre des créances éteintes, pour un montant de 99 554.50 € ;
- De la redevance incitative sur le Budget annexe déchets ménagers et assimilés au titre des créances éteintes, pour un montant total de 378 € et de 3 170.98 €, soit un total de 3 548.98 € ;
- De la redevance incitative sur le Budget annexe déchets ménagers et assimilés au titre des admissions en non-valeurs, pour un montant total de 10 175.35 €.

Ces créances relèvent de créances éteintes résultant d'une procédure de liquidation judiciaire ou clôture pour insuffisance d'actif, et d'admissions en non-valeurs.

Admissions en non valeurs :

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité sur demande du comptable, lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacles à l'exercice des poursuites. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible.

En cas de refus d'admettre en non-valeur, l'assemblée doit motiver sa décision et préciser au comptable les moyens de recouvrement qu'elle souhaite qu'il mette en œuvre ou apporter de nouveaux éléments.

Créances éteintes :

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond, mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement (*jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective ou de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire faisant suite à une procédure de surendettement*).

Il est précisé que :

- Au Budget principal : une provision d'un montant de 104 608.04 € est constituée, dont 97 304.50 € au titre de ces créances ;
- Au Budget annexe Déchets ménagers et assimilés : une provision d'un montant de 82 127.09 € est constituée, dont 2 275.69 € au titre des créances éteintes et 6 803.37 € au titre des admissions en non-valeurs.

Ces provisions feront l'objet d'une reprise dans chacun des deux budgets.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **CONSTATE** le caractère irrécouvrable des créances présentées par le Service de Gestion Comptable de Pornic ;
- **PREND ACTE** des créances éteintes pour un montant total de **99 554.50 €** pour le Budget principal (12000) et de **3 548.98 €** pour le Budget annexe Déchets ménagers et assimilés (14900) :

Exercices	Produits	Montant
2009 à 2012	Loyers d'une entreprise	96 554.50 €
2020	Exécution arrêt cours de cassation	3 000.00 €
BUDGET PRINCIPAL - TOTAL PRODUITS	IRRECOUVRABLES (CREANCES ETEINTES)	99 554.50 €

2018 à 2020	Redevance incitative	378.00 €
2017 à 2019	Redevance incitative	3 170.98 €
BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS - TOTAL PRODUITS IRRECOUVRABLES (CREANCES ETEINTES)		3 548.98 €

- **PREND ACTE** des admissions en non-valeurs pour un montant total de **10 175.35 €** pour le Budget annexe Déchets ménagers et assimilés (14900) :

Exercices	Produits	Montant
2017 à 2020	Redevance incitative	10 175.35 €
BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS - TOTAL PRODUITS IRRECOUVRABLES (ADMISSIONS EN NON-VALEURS)		10 175.35 €

- **PREND ACTE** qu'une reprise de provision sera constatée au :
- Budget principal (12000) pour un montant de **97 304.50 €** ;
 - Budget annexe Déchets ménagers et assimilés (14900) pour un montant de **2 275.69 €** et **6 803.37 €**.

Acte n° : DE233-C061222

Publié sur le site internet le : 8.12/22

Fait à La Chevrolière, le 7 décembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 08/12/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 40

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

NOMENCLATURE M57 – MISE A JOUR DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES BUDGETS EN M57

Par une délibération du 28 septembre 2021, le conseil communautaire a fixé les durées d'amortissement de l'actif aux budgets en M57.

Après une année d'application du référentiel M57, Il est proposé au conseil communautaire de compléter la délibération du 28 septembre 2021, fixant les durées d'amortissement des biens à l'actif des budgets en M57.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 16 septembre 2021 ;

VU la délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2021 adoptant la nomenclature M57 au 1er janvier 2022 ;

VU la délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2021 fixant les durées d'amortissement des biens à l'actif des budgets en M57 ;

Considérant qu'il convient de compléter la délibération du 28 septembre 2021, fixant les durées d'amortissement pour les nouvelles immobilisations acquises à compter du 1er janvier 2022 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **PRECISE** que l'article 1 de la délibération du 28 septembre 2021, est complété ainsi :

M57	Catégories de biens	Durée d'amortissement M57 (en nombre d'années)
2138 / 21738	Constructions - Autres constructions	20
21533 / 217553	Installations, matériels et outillages techniques - Réseaux câblés	20
21534 / 217534	Installations, matériels et outillages techniques - Réseaux d'électrification	20
21538 / 217538	Installations, matériels et outillages techniques - Autres réseaux	50
2188 / 21788	Autres immobilisation corporelles (autolaveuse)	5
2188 / 21788	Autres immobilisation corporelles (sauf autolaveuse)	15

- **INDIQUE** que les autres articles de la délibération du 28 septembre 2021 ne sont pas modifiés.

Acte n° : DE234-C061222

Publié sur le site internet le : 8.12.22

Fait à La Chevrolière, le 7 décembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 08/12/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 40

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

SUBVENTION D'AVANCE POUR LE BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME AVANT LE VOTE DU BUDGET 2023

Par délibération en date du 15 novembre 2016, le Conseil communautaire a décidé la création, à compter du 1^{er} janvier 2017, d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du Service Office de Tourisme Communautaire, et du budget annexe Office de Tourisme Communautaire.

Préalablement au vote du budget 2023 de l'Office de Tourisme et compte tenu de l'autonomie financière du budget précité, il est nécessaire, afin de pouvoir payer les dépenses réalisées avant le vote du budget 2023, de procéder au versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal dès à présent.

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE**, préalablement au vote du budget, le versement d'une subvention à hauteur de 50 % du montant de la subvention versée à la section fonctionnement en 2022 (332 624 €), soit 166 312 €.

Acte n° : DE235-C061222

Publié sur le site internet le : 8.12.22

Fait à La Chevrolière, le 7 décembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 08/12/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

(annexe à la délibération N° DE....-C061222 du 06/12/2022)

Liste des dépenses	Chapitre	Montant proposé pour 2023
Budget principal		
Remboursement de cautions (aires d'accueil des gens du voyage et Hôtels d'entreprises/pépinière)	16	10 000 €
Remboursement capital de la première échéance d'emprunt de la Gendarmerie	16	36 000 €
Etude ENR	204	10 000 €
Contournement St Philbert (solde)	204	500 000 €
Subvention achat véhicule électrique (PCAET)	204	5 000 €
Fonds de concours versés aux communes	204	200 000 €
Eclairage public PA de Viais	204	30 000 €
Logiciels	20	16 000 €
Matériel de téléphonie, matériels informatiques, matériels de bureau et mobilier, véhicule	21	30 000 €
Acquisition foncière	21	15 000 €
Poteaux incendie	21	50 000 €
Totem parcs d'activités	21	15 000 €
Travaux de bâtiments (Siège communautaire-Bâtiment Services techniques-Gendarmerie)	20	5 000 €
	21	30 000 €
	23	70 000 €
Travaux Hôtels d'entreprises, pépinière)	21	35 000 €
Itinéraires cyclables (<i>maîtrise d'œuvre, études et travaux de voirie et réseaux</i>)	23	560 000 €
Travaux circuits de randonnées	23	30 000 €
Gestion des eaux pluviales du Bois Fleuri (TEN)	23	15 000 €
Voirie communautaire (<i>maîtrise d'œuvre, études et travaux de voirie et réseaux</i>)	23	350 000 €
Avance sur marchés	23	100 000 €
Total Budget Principal		2 112 000 €
Budget annexe Déchets Ménagers et assimilés		
Acquisitions de bacs à ordures ménagères	21	25 000 €
Acquisitions de colonnes d'apport volontaire	21	25 000 €
Achat d'un PDA	21	30 000 €
Matériel informatique	21	2 500 €
Total Budget annexe Déchets Ménagers et assimilés		82 500 €
Budget annexe Equipements Aquatiques		
Remplacement skydômes Grand 9	21	8 400 €
Remplacement portes coupe-feu Grand 9	21	15 000 €
Logiciel Elisath Aqua 9-Grand 9	20	5 000 €
Remplacement matériel de comptage Aqua 9-Grand 9	21	10 000 €
Acquisition matériel informatique, mobilier, matériel de bureau, matériel téléphonie	21	1 600 €
Total Budget annexe Equipements Aquatiques		40 000 €
Budget annexe Office de Tourisme Communautaire		
Maîtrise d'œuvre Bit St Philbert	23	15 000 €
Travaux divers sur bâtiments des bureaux d'information touristique	23	15 000 €
Total Budget annexe Office de Tourisme Communautaire		30 000 €
Budget annexe Assainissement Collectif		
Investigations télévisuelles (ITV)	20	15 000 €
Station d'épuration (études)	20	14 000 €
Travaux et matériels divers	21	15 000 €
Station d'épuration (maîtrise d'œuvre, travaux, autres)	23	320 000 €
Réhabilitation de réseaux	23	560 000 €
Extension de réseaux	23	50 000 €
Postes de refoulement	23	30 000 €
Avance sur marchés	23	100 000 €
Total Budget annexe Assainissement Collectif		1 104 000 €
Budget annexe SPANC		
Acquisitions matériels (<i>acquisitions de mobilier, matériel informatique et de bureau, logiciel</i>)	20/21	2 000 €
Total Budget annexe SPANC		2 000 €

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE
- SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022 -**

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

Date de convocation du conseil : 30 novembre 2022

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 33
	votants : 40

Secrétariat de séance : Madame Valérie BAUDRY

Présents :

COMMUNE DU BIGNON :

M. Serge HÉGRON
Mme Myriam BOURCEREAU
M. Fabrice CHAMARD

COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :

M. Johann BOBLIN
M. Vincent YVON
Mme Marie-France GOURAUD
M. Dominique OLIVIER
Mme Sylvie ETHORE

COMMUNE DE GENESTON :

Mme Karine PAVIZA
M. Anthony MARTEIL
M. Michel ALUSSON

COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :

M. Frédéric LAUNAY
Mme Catherine DI DOMENICO
M. Pierre BONNET

COMMUNE DE MONTBERT :

M Jean-Jacques MIRALLIÉ
Mme Manuela GUILLET
M. Christophe DOUILLARD

COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :

M. Yannick FETIVEAU
Mme Martine CHABIRAND
M. Christophe LEGLAND
M. Christian CHIRON
Mme Marie-Anne DAVID

COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :

Mme Jessica BERTESCHE
M. Patrick VOGELSPERGER
Mme Nicole BATARD

COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :

M. Bernard COUDRIAU

COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

M. Stéphan BEAUGÉ
Mme Virginie MÉNARD
Mme Valérie BAUDRY
M. Frédéric SORET
Mme Stéphanie LOIRET
M. Sébastien MICHAUD
Mme Julie BONNETON

M. Jean-Yves MARNIER, absent, a donné pouvoir à M. Serge HÉGRON
Mme Sophie CLOUET, absente, a donné pouvoir à Mme Marie-France GOURAUD.
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA.
Mme Bernadette GRATON, absente, a donné pouvoir à M. Christian CHIRON.
M. Patrick BERTIN, absent, a donné pouvoir à Mme Nicole BATARD.
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ.
M. Mathieu LEGRAND, absent, a donné pouvoir à Mme Julie BONNETON.

Mme Michelle PERROCHAUD, absente.
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT, absente.

AUTORISATION POUR LE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2023

Au budget 2022, des crédits ont été prévus pour des dépenses d'investissement. Certaines de ces dépenses seront engagées avant le 31 décembre 2022 et feront en conséquence l'objet de crédits à reporter sur l'exercice 2023. Par contre, d'autres dépenses ne seront engagées qu'au début de l'année 2023, avant le vote du budget primitif.

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut autoriser le Président et les Vice-présidents à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2023, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (2022).

Les crédits inscrits en investissement s'élevant à :

	Crédits inscrits en investissement au budget 2022	Montant pouvant être engagé avant le vote du budget 2023
Budget principal	8 879 094 €	2 219 773 €
Budget annexe Déchets Ménagers et assimilés	476 771 €	119 193 €
Budget annexe Equipements aquatiques	162 122 €	40 531 €
Budget annexe Office de tourisme	122 600 €	30 650 €
Budget annexe Assainissement collectif	5 725 590 €	1 431 397 €
Budget annexe SPANC	9 000 €	2 250 €

Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Président et les Vice-présidents à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget 2023, dans la limite des opérations listées dans le tableau annexé à la présente délibération.

Acte n° : DE236-C061222

Publié sur le site internet le : 8.12.22

Fait à La Chevrolière, le 7 décembre 2022,
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 08/12/2022
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté